

SAINT-THURIEN, le 30 avril 2026

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Mardi 12 mai 2026 à 19 h.

Ordre du jour :

- 1°) Approbation du CFU (compte financier unique) 2025,
- 2°) Affectation définitive des résultats 2025,
- 3°) Décision modificative,
- 4°) Examen des demandes de subventions 2026,
- 5°) Réorganisation du temps de travail des services techniques,
- 6°) Modification du temps de travail de l'agent de restauration et de l'agent d'entretien,
- 7°) Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal,
- 8°) FIA (Finistère Ingénierie Assistance) – désignation d'un représentant suppléant,
- 9°) SPL Bois Energie Renouvelable – présentation du rapport du mandataire de l'exercice 2024-2025,
- 10°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Anne Marie SEVENNEC.

Séance du 12 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente avril, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Anne Marie SEVENNEC, Maire.

Etaient présents : Alain BIDEAU, Valérie LE DEZ, Frédéric BURGAUD-WUST, Frédéric BIORET, Pascal TANGUY, Magalie BOUDIAF, Alice ZITO, Jérôme LE CUNFF, Julie COUTARD et Julien BARGUILLE.

Absents excusés : Fanchon THUAUDET (a donné pouvoir à Julie COUTARD).

Secrétaire de séance : Julien BARGUILLE.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20260405

Objet : Réorganisation temps de travail des services techniques

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les agents des services techniques travaillent actuellement 35 heures par semaine du 1^{er} janvier au 31 décembre. Au vu de l'augmentation des tâches à effectuer et des contraintes supplémentaires en période estivale (congrés des agents, installation des structures pour les manifestations associatives, tontes et désherbages fréquents, etc...), il convient de réorganiser les horaires de travail en différenciant la période hivernale et la période estivale.

Elle propose de créer :

- un cycle « hiver » de 35 heures hebdomadaires pour la période du 1^{er} novembre au 30 avril avec les horaires suivants :
 - o lundi, mardi et mercredi : de 8 h. à 12 h. et de 13 h.30 à 17 h.30
 - o jeudi : de 8 h. à 12 h. et de 13 h.30 à 16 h.30
 - o vendredi : de 8 h. à 12 h.
- un cycle « été » de 39 heures hebdomadaires pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre avec les horaires suivants :
 - o lundi, mardi, mercredi et jeudi : de 8 h. à 12 h. et de 13 h.30 à 17 h.30
 - o vendredi : de 8 h. à 12 h. et de 13 h.30 à 16 h.30

Les heures supplémentaires effectuées entre le 1^{er} mai et le 31 octobre seront récupérées sur la période du 1^{er} novembre au 30 avril.

Vu la concertation avec les agents des services techniques en date du 25 mars 2026,
Vu l'avis favorable de l'ensemble des agents,
Vu l'avis favorable du CST du Centre de Gestion du Finistère en date du 28 avril 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réorganiser le temps de travail des agents des services techniques de la Commune tel qu'indiqué ci-dessus.

Fait à SAINT-THURIEN, le 13 mai 2026
Le Maire,

Anne Marie SEVENNEC.

